



Membres en exercice	15
Membres présents	12
Pouvoirs	3
Votants	12 + 3 pouvoirs

Le 26 janvier 2021, à 19 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 20 janvier 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Florian CHAPILLON, Maryse FALLOURD, Julie GERBAUD, Jean Charles GUIADEUR, Claude GRATEAU, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON, Richard SANSONE.

Excusés : Annie DUJARDIN, Jean-Luc GILLIER, Jérôme PIQUET.

Secrétaire de séance : Jean Charles GUIADEUR.

Annie DUJARDIN a donné pouvoir à Nicolas CELLIER.

Jean-Luc GILLIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAMY.

Jérôme PIQUET a donné pouvoir à Isabelle MINAUD.

Avant la réunion, Monsieur SAVINEAU et Madame FROMAGET, vice-présidents de la Communauté de communes, présentent les services, missions et compétences de la Communauté de communes.

Avant de déclarer la séance ouverte, Madame le Maire présente ses vœux pour la nouvelle année, en invitant chacun à la :

- VIGILANCE face à la pandémie, en veillant à l'application des mesures gouvernementales, afin de préserver notre santé et celle des autres ;
- CONFIANCE en un retour au plus vite à la vie normale, signifiant liberté de se déplacer, réouverture des espaces associatifs et de loisirs, reprise d'une activité professionnelle normale, retour à la convivialité et à la liberté de se réunir en famille, entre amis...qui nous manque tant ;
- ESPERANCE enfin d'une nouvelle année constructive, riche de projets et de réalisations.

Elle informe :

- de la distribution de couronnes de brioche aux aînés de plus de 75 ans, à l'initiative du CCAS. Ce geste remplace le traditionnel repas du nouvel an, moment de retrouvailles attendu, qui a dû être annulé pour cause de Covid ;
- de la signature de l'acte de cession du parc de la Grotte ; ainsi, cet espace de verdure prisé des promeneurs fait désormais partie du domaine privé communal ;
- du nombre de dépôts de dossiers d'urbanisme qui reste soutenu : vente de lots rue de la Rivière, divisions de propriété en centre bourg offrant deux terrains à bâtir hors lotissement, accord pour deux locatifs route de Saint-Michel.

Puis, elle déclare la première séance de conseil de l'année 2021 ouverte.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020, le conseil municipal :

- **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption concernant les propriétés suivantes :
 - maison 54 rue de la Chaume
 - terrain non bâti rue de la Déesse Epona (division du terrain 22 rue du Beauvoir)
 - terrain non bâti 5 rue de la Rivière

- dans le cadre de la relance de la consultation en vue d'attribuer le marché « aménagements de sécurité sur la route départementale n°104 et de la rue des Arçonnères, **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA 79 Niort, pour un montant de 62 525.70 € HT ; **VALIDE** le calendrier des travaux qui prévoit une réalisation à partir du printemps 2021 ;
- dans le cadre de la consultation en vue d'attribuer le marché « aménagement du lotissement communal les Vignes », **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise COLAS de Fontenay-le-Comte, pour un montant de 96 983 € HT ;
- **VALIDE** le contrat de service de maîtrise d'œuvre de la SELARL Damien VÉRONNEAU pour l'aménagement du lotissement communal « les Vignes » au taux de 5% du coût HT des travaux de viabilité, soit 4 849.15 € HT ;
- **APPROUVE** les travaux neufs de réseaux d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public liés à l'aménagement du lotissement communal « les Vignes » ; **DECIDE** d'engager l'étude approfondie ; le montant de la participation communale est évalué à 41 488 € ;
- **VALIDE** l'étude et l'estimation réalisées par Vendée Eau concernant la desserte en eau potable des 8 lots du lotissement communal « les Vignes » ; **ACCEPTÉ** le montant prévisionnel de la participation communale qui s'établit à 7 818,42 € HT ;
- **APPROUVE** les conventions de servitudes souterraine et aérienne proposées par Enedis dans le cadre des travaux d'effacement de la ligne Haute Tension, secteur « les Chapelles » ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer lesdites conventions ;
- **APPROUVE** les travaux de finition de l'éclairage public dans le lotissement communal « les Noyers », en actionnant la garantie de parachèvement souscrite par l'ancien aménageur SIMDA auprès du Crédit Agricole ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention proposée par le SyDEV qui fixe le montant de la participation communale à 2 574 € ;
- **APPROUVE** le renouvellement pour trois ans (2021 à 2023) de la convention de prestation de services conclue avec la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour effectuer l'entretien des abords de voies et terrains communaux ;
- **APPROUVE** les travaux de mise aux normes de l'éclairage du lavoir ; **ACCEPTÉ** la convention qui porte sur une participation communale de 1 681 €.

QUESTIONS DIVERSES

Libération d'un locatif dans la résidence « la Pavée »

Vendée Logement, gestionnaire de la résidence « la Pavée » (étage de la mairie), informe qu'un logement va se libérer à compter du 1^{er} mai 2021, et sollicite la Commune pour proposer des candidatures.

Le logement est de type 3 (2 chambres) et comporte 1 étage.

La surface habitable est de 83 m² et le loyer mensuel de 448,56 €.

Ce logement dispose d'une place de stationnement réservée dans la cour de la mairie.

A L'Orbrie, le 05 février 2021

Le Maire,
Noëlla LUCAS

